

DOSSIER D'INSCRIPTION
À L'EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA
SESSION 2024

Le dossier d'inscription est à renvoyer avec les pièces justificatives, sous format papier exclusivement, AVANT le 31 décembre 2023.

Aucun envoi sous forme électronique ne sera recevable.

Rappel : Nul ne peut être inscrit à l'examen auprès de plusieurs universités.

ECRIRE LISIBLEMENT AU STYLO À BILLE

Photographie
du candidat

ÉTAT CIVIL

Mme M.

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénoms :

Né(e) le : à :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

Adresse électronique personnelle valide :

DIPLOMES OBTENUS

Master 1 / Maîtrise : Obtenu antérieurement
 En cours (2023/2024)

Master 2 / Master : Obtenu antérieurement
 En cours (2023/2024)

Intitulé du diplôme :

Date et lieu d'obtention :

ÉPREUVES ECRITES DE SPECIALITE ET DE PROCEDURE
(ADMISSIBILITE) (Art. 5, 3° et 4°, de l'arrêté du 17 octobre 2016)

Le choix des matières se fait en renseignant le formulaire dédié joint en page 4 (délais d'envoi particuliers, v. page 2 du dossier).

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

Le dossier, **dûment rempli**, doit également comprendre les documents suivants :

ATTESTATIONS ET RELEVÉS

Les diplômes universitaires du candidat ou ses titres ou diplômes reconnus comme équivalents à la maîtrise en droit ou au Master 1 pour l'accès à la profession d'avocat. Une copie du diplôme (ou de l'attestation de réussite) **et** du relevé de notes certifié est exigée. *Les candidats qui ne sont pas encore titulaires des 60 premiers crédits d'un master en droit ou de l'un des titres ou diplômes prévus au 2° de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ont jusqu'au 1^{er} août 2024 pour retourner leur justificatif de réussite par voie postale à l'IMDA, cachet de la poste faisant foi.*

L'attestation sur l'honneur relative au nombre de présentation du candidat à l'examen et à l'absence d'inscription dans une autre université (en page 3).

JUSTIFICATIFS DES INFORMATIONS PERSONNELLES DU CANDIDAT ET RÈGLEMENT (Copies des documents justifiant) :

De l'identité De la nationalité Du domicile du candidat

CHOIX DES MATIÈRES ÉCRITES DE SPÉCIALITÉ ET DE PROCÉDURE (ADMISSIBILITÉ) (ARTICLE 5, 3° ET 4° DE L'ARRÊTÉ DU 17 OCTOBRE 2016)

Formulaire de choix des matières (en page 4). *S'il n'est pas joint au dossier d'inscription, les candidats ont jusqu'au 30 avril 2024 pour adresser ce formulaire à l'IMDA, cachet de la poste faisant foi. Attention : L'envoi du formulaire à l'IMDA rend irrévocable le choix des matières.*

Pour les étudiants inscrits à la prépa CRFPA de l'IMDA en 2023-2024 :

Un certificat de scolarité de l'inscription au CRFPA.

Pour les candidats non-inscrits à la préparation de l'examen d'entrée au CRFPA de l'IMDA de Caen :

J'atteste avoir été informé(e) que je devrai m'acquitter des droits spécifiques pour la présentation à l'examen d'entrée au CRFPA d'un montant de 250 €. Je m'engage à régler en ligne les frais dans les 7 jours suivant la réception du lien qui sera transmis par le bureau des finances de l'UFR de Droit.

DATES LIMITES À RESPECTER IMPÉRATIVEMENT

* **30 décembre 2023 AU PLUS TARD (cachet de la poste faisant foi)** : Envoi du dossier d'inscription et des pièces justificatives à l'IMDA (adresse ci-dessous).

* **30 avril 2024 AU PLUS TARD (cachet de la poste faisant foi)** : Envoi du formulaire de choix des matières écrites de spécialité et de procédure (admissibilité) à l'IMDA (adresse ci-dessous).

* **1^{er} août 2024 AU PLUS TARD (cachet de la poste faisant foi)** : Pour les candidats qui n'ont pas encore obtenu les 60 premiers crédits d'un master en droit, envoi des documents justificatifs à l'IMDA (adresse ci-dessous).

Remarque importante : L'utilisation d'une lettre recommandée simple (sans accusé de réception) est vivement conseillée pour tout envoi relatif à votre inscription.

TOUT DOSSIER ENVOYÉ HORS DÉLAI OU INCOMPLÈT SERA DÉCLARÉ IRRECEVABLE

Le candidat atteste l'exactitude des informations indiquées dans ce dossier et s'engage à fournir les pièces justificatives demandées.

Fait à , le **Signature du candidat**

Adresse d'envoi du dossier et des pièces justificatives (format papier exclusivement) :

Université de Caen Normandie
UFR de Droit, AES et administration publique
Esplanade de la Paix - CS 14032
14032 CAEN Cedex 5

Attestation sur l'honneur

EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA **SESSION 2024**

Rappels : Nul ne peut se présenter plus de trois fois à l'examen d'entrée au CRFPA.
Nul ne peut être inscrit à l'examen auprès de plusieurs universités.

ECRIRE LISIBLEMENT AU STYLO À BILLE

Je, soussigné

Mme M.

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénoms :

Né(e) le : à :

atteste sur l'honneur me présenter à l'examen d'entrée au CRFPA pour la :

Première fois

Deuxième fois

Troisième fois

J'atteste également sur l'honneur n'être inscrit(e) dans aucune autre université pour la session 2024 de l'examen d'entrée au CRFPA.

Fait à : , le

Signature du candidat

La présente attestation est à joindre au dossier d'inscription.

**FORMULAIRE DE CHOIX DES
MATIERES ECRITES D'ADMISSIBILITE**
(Article 5, 3° et 4°, de l'arrêté du 17 octobre 2016)

EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA SESSION 2024

Je, soussigné

Mme M.

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénoms :

Né(e) le : à :,

déclare choisir les matière suivantes au titre de l'article 5, 3° et 4° de l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, pour **l'examen d'entrée au CRFPA 2024** :

ÉPREUVE ECRITE DE SPECIALITE (ART. 5, 3°)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Droit civil | <input type="checkbox"/> Droit administratif |
| <input type="checkbox"/> Droit des affaires | <input type="checkbox"/> Droit international et européen |
| <input type="checkbox"/> Droit social | <input type="checkbox"/> Droit fiscal |
| <input type="checkbox"/> Droit pénal | |

ÉPREUVE ECRITE DE PROCEDURE (ART. 5, 4°)

Candidats ayant choisi la matière « droit civil » ou « droit des affaires » ou « droit social » :

Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends (**matière de procédure imposée**)

Candidats ayant choisi la matière « droit pénal » :

Procédure pénale (**matière de procédure imposée**)

Candidats ayant choisi la matière « droit administratif » :

Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends (**matière de procédure imposée**)

Candidats ayant choisi la matière « droit international et européen » ou « droit fiscal » :

Une matière de procédure à choisir parmi les deux suivantes :

Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends

Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends

* * * * *

ATTENTION : L'envoi de ce formulaire à l'IMDA arrête définitivement le choix du candidat (sans modification ultérieure possible).

Fait à :, le

Signature du candidat

S'il n'est pas joint au dossier d'inscription, les candidats ont jusqu'au 30 avril 2024 pour adresser ce formulaire à l'IMDA, cachet de la poste faisant foi. Un envoi par lettre recommandée simple (sans accusé de réception) est vivement conseillé. Aucun envoi électronique ne sera recevable.